

**DEROGATIONS SCOLAIRES  
REGLEMENT**

**PREAMBULE**

La dérogation ne pourra être accordée que sur décision de l'Élue en charge de l'Education et de la Petite Enfance, après avis de l'Inspecteur de Circonscription et des directeurs d'écoles.

**PROCEDURE**

**PERIODE :**

Les demandes de dérogations de secteur seront établies entre le 25 mars et le 10 mai : retrait et renseignement des dossiers à la Maison de la Solidarité et de l'Education, Mairie Accueil et Mairie de Quartier.

**RESTITUTION DES DOSSIERS :**

Les demandes devront être transmises au Service Education (maison de la Solidarité et de l'Education, (30 rue de Sézanne ou, par mail à [education@ville-epernay.fr](mailto:education@ville-epernay.fr)), au plus tard le 10 mai. Passée cette date, seules les demandes de dérogation de familles emménageant à Epernay ou justifiant d'un changement de situation familiale feront l'objet d'un examen particulier.

Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

**LA COMMISSION D' EXAMEN DES DEROGATIONS**

**COMPOSITION ET OBJET :**

La commission, composée de la Maire Adjointe chargée de la Petite Enfance et de l'Education, de l'Inspecteur de l'Education Nationale, des deux représentants des écoles élémentaires et maternelles, des techniciens municipaux, aura pour objet l'examen des dossiers et l'application des textes en vigueur.

**PIECES A FOURNIR :**

- Imprimé « Critères d'examen de demande de dérogation »,
- Livret de famille,
- Justificatif de domicile (quittance de loyer, avis impôts locaux ou facture EDF)
- Lettre de motivation à l'origine de la demande de dérogation
- Le cas échéant, une attestation sur l'honneur du mode de garde (Assistant Maternel agréé ou autre mode de garde),
- Fiche de paie de chaque parent actif.

**DECISION DE LA COMMISSION :**

La commission se réunira à l'issue de la période d'inscriptions scolaires. **Le premier critère d'examen reste les effectifs des écoles concernées.** La décision de la commission est souveraine.

Toute demande de recours sera formulée par écrit et adressée à Monsieur le Maire d'Epernay.